

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 11 Avril 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2022-21 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA MAISON FRANCE SERVICES - FONCTIONNEMENT 2022 AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Depuis le mois de Mai 2021, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a ouvert une structure France Services et offre ainsi aux usagers un lieu d'accueil et d'accompagnement leur permettant d'obtenir des renseignements administratifs divers et d'effectuer différentes démarches administratives.

Pour mener à bien ce projet, deux animatrices ont été recrutées et formées.

En 2021, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a bénéficié du soutien de l'Union Européenne au travers des fonds LEADER afin de financer, en partie, ces frais de fonctionnement. Il est de nouveau possible de solliciter cette aide en 2022.

Ainsi, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) pour les dépenses en fonctionnement.

Le montant total pour le recrutement et les frais annexes est estimé, pour l'année 2022, à 79 994.05 € TTC. La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite solliciter des aides financières pour mener à bien ce projet.

Le coût détaillé de l'opération s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Estimation du coût total du projet TTC
Rémunération 2 agents temps plein sur 12 mois	69 560.04 €
Dépenses indirectes	10 434.01 €
TOTAL	79 994.05 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CCHT	LEADER	ETAT – FNADT / FNFS (labellisation)	TOTAL € TTC
20 %	42 %	38 %	100 %
15 998.81 €	33 995.24 €	30 000 €	79 994.05 €

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de Communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 04 Avril 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DEMANDE** dans le cadre du programme LEADER au titre de la pérennisation d'un service de proximité qui répond à un territoire en mouvement, une subvention du montant total de 33 995.24 € pour la réalisation de cette opération, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** des financements de l'Union Européenne dans le cadre du programme « LEADER Tarentaise » selon les montants et taux fixés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**Le Président,
Yannick AMET**

